



Note d'information pour le document Cofrac INS REF 23

Référence : INS INF 68
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Dans le cadre du plan de transition, mis en œuvre par le Cofrac, pour l'accréditation des organismes d'inspection selon la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, cette note d'information est relative à l'application du document Cofrac INS REF 23 « *Programme d'accréditation pour la réalisation des contrôles techniques des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions* ».

Dans le cadre des évaluations menées selon les exigences de la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, toutes les exigences du document Cofrac INS REF 23 s'appliquent.

Cette disposition est en vigueur jusqu'à la révision du document Cofrac INS REF 23.

Une table de correspondance entre la version 2026 de la norme NF EN ISO/IEC 17020, la version 2012 de la norme NF EN ISO/IEC 17020 et le document Cofrac INS REF 02 révision 7 est présentée dans le document INS INF 35 « *Transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17020 : avril 2026* ».

Concernant le chapitre « 6.2 - Exigences spécifiques » du document INS REF 23, les exigences spécifiques sont rapportées sous les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2012, le tableau ci-après permet de faire le lien entre les sous-paragraphe 6.2.1 à 6.2.4 du paragraphe 6.2 et les chapitres de la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2026.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE EST VALIDÉE



Note d'information pour le document Cofrac INS REF 23

Référence : INS INF 68
Indice de révision : 00
Date d'application : juillet 2026

Sous paragraphes INS REF 23	Référence §NF EN ISO/IEC 17020	
	Révision 2012	Révision 2026
6.2.1 Impartialité et indépendance	4.1	5.1 + Annexe A1
6.2.2 Personnel	6.1	6.1
6.2.3 Installation et équipements	6.2	6.2
6.2.4 Rapports d'inspection et certificats d'inspection	7.4	7.6

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI